

Le parquet et les maires main dans la main



De gauche à droite : Bernard Farrêt, procureur adjoint, Marie-Thérèse de Givry, procureur de la République, et Philippe Houillon, député-maire de Pontoise.

Plus de la moitié des 185 maires du Val-d'Oise avaient répondu présent, vendredi soir dernier, à l'invitation de la procureure de la République, Marie-Thérèse de Givry. But de cette rencontre : nouer des liens entre le parquet et les maires qui se trouvent, depuis la loi du 7 mars 2007 au cœur des dispositifs de prévention de la délinquance. «Vous êtes des partenaires essentiels», a tenu à souligner, dès le début de la réunion, la patronne du parquet de Pontoise. Des relations nouvelles se sont instaurées entre vous et

mieux pour travailler ensemble encore plus étroitement». Les élus ont ainsi eu droit à un rapide tour d'horizon des missions, du volume et de la nature des procédures pénales traitées par le tribunal de Pontoise. L'occasion d'expliquer, par exemple, la nécessaire graduation des sanctions prononcées à l'encontre des auteurs de faits délictueux. «Je sais que, parfois, vous ne comprenez pas nos décisions quand elles concernent des auteurs de faits commis sur nous, et il est primordial que nous nous connaissions



Près d'une centaine de maires du Val-d'Oise ont pris part à la réunion organisée par le parquet de Pontoise. Des maires qui se trouvent, depuis la loi du 7 mars 2007, au cœur des dispositifs de prévention de la délinquance.

notre commune, a confié République a aussi profité Marie-Thérèse de Givry. Je de l'occasion pour rappeler sais aussi que certains aux maires leur rôle central d'entre vous se plaignent de dans la prévention de la ne pas savoir ce qu'il advient délinquance. Un rôle expli- des mis en cause, après leur cité par Philippe Houillon, interpellation. C'est tout cela député-maire de Pontoise, que nous devons ensemble qui a été le rapporteur de la clarifier pour une meilleure loi de 2007. «Certains on dit compréhension mutuelle», qu'avec ce texte les maires Assumant la «politique de devenaient des shérifs. C'est répression» qu'elle fait très réducteur et surtout, mettre en œuvre par les c'est faux. Cette loi doit sim- vingt-six magistrats du plement permettre à tous les parquet, la procureure de la professionnels -dont les

maires— qui contribuent à la prévention de la délinquance, de se parler. Et pour cela, de nouveaux outils ont été prévus qui, certes, ne sont pas encore tous utilisés». Face au flot de questions et de remarques des élus qui ont conclu la réunion, décision a été prise de régulièrement reconduire ce type de rencontre. La prochaine sera organisée par l'Union des maires du Val-d'Oise dont le président,

Yanick Paternotte, a promis de préparer le contenu a compilant les thèmes les plus souvent évoqués par ses collègues. À ce titre, les véritables pouvoirs du maire en tant qu'officier de police judiciaire devront sans doute faire l'objet d'une sérieuse clarification, le flou autour de cette question semblant finalement la chose la mieux partagée par les élus du département. **F.P.**